

République Française  
Département de Haute-Savoie

**COMMUNE DE ONNION**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

♪ Séance du 28 Octobre 2025 ♪

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 01

Absents excusés : 02

Pouvoirs : 02 (PASSY Dominique ayant donné procuration à JEANTET Anne et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 14

Secrétaire de séance : WAILL Benoist

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

<b>DELIBÉRATION N° 74_2025</b>	Intercommunalité – convention de partenariat avec la communauté de communes des 4 Rivières – Mise en œuvre d'un chantier d'insertion avec l'association ALVEOLE sur le territoire de la CC4R
<b>ADOPTÉE à l'Unanimité</b>	

**RAPPORTEUR: Monsieur le Maire**

Sollicitées par l'Association ALVEOLE qui œuvre depuis plusieurs années en matière d'insertion des personnes en situation précaire, la Communauté de Communes des 4 Rivières et les Communes de son territoire ont accepté de mettre en place un chantier d'insertion permanent pour une durée de trois ans.

Il a été arrêté que la Communauté de Communes des 4 Rivières serait porteuse de cette opération pour le compte des Communes, à charge pour celles-ci de rembourser le montant correspondant aux travaux commandés et réalisés sur leur territoire.

Il est rappelé que les travaux arrêtés dans ce chantier d'insertion sont liés aux espaces verts et naturels, à la réhabilitation du patrimoine local et à son entretien sur les Communes de la CC4R. Un responsable de chantier aura la responsabilité d'organiser et de structurer le chantier d'insertion en lien avec les services de la CC4R et le référent technique de chaque Commune.

La CC4R et les Communes s'engagent à mettre à disposition de l'Association ALVEOLE pendant toute la durée de la convention, un repérage des zones d'interventions avant chaque réalisation et un diagnostic des interventions en collaboration avec les Communes pour des actions ciblées et efficaces.

Un Comité technique de pilotage bimestriel, composé d'un responsable technique de la CC4R, d'un élu ou référent technique de chaque Commune, d'un encadrant technique d'Alvéole, permettra de faire le point sur l'avancement des chantiers et sur les aspects techniques liés à la mise en place de la convention entre la CC4R et l'Association ALVEOLE (prévision des travaux, plannings d'intervention, accompagnement du public).

La Commune de ONNION remboursera la CC4R selon les modalités suivantes :

- 50 % de la dépense évaluée sur une année (en fonction du planning et des heures définies préalablement), payable sur présentation d'une facture de la CC4R à la fin du 1<sup>er</sup> semestre ;
- 50 % correspondant au solde, payable à fin décembre, sur présentation d'un décompte général des travaux réalisés et payés par la CC4R à l'Association ALVEOLE

Le coût d'une journée pour une équipe de 3 salariés (jusqu'à 6) et d'un encadrant est estimé à 526.24 €. Ce montant sera actualisé en fonction du budget prévisionnel annuel de l'association durant la durée de la convention. Il est précisé que le coût journalier facturé ne dépend pas du nombre de participants au chantier.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération de la CC4R n°20250414\_7 en date du 14 avril 2025 relative à la signature d'une convention de partenariat,

**Vu** le projet de convention,

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des 4 rivières pour une participation financière de la commune dans la mise en œuvre du chantier d'insertion porté par l'association ALVEOLE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette opération.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré le 28 octobre 2025  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,  
WAILL Benoist

Le Maire,  
GERVAIS André

